

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 14 janvier 2020

P.V. N° 22

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Excusés : Mme Valérie TOMASSONE – MM Michel BRUNET – Jean Paul PERON – Jean RENZULLI

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP) – M. Jean REDAUD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Auditions*

- *Informations*

CORRESPONDANCES

● F.F.F

- Informant du décès de M. Marc RIOLACCI, ancien président de la Ligue de Corse. En cette pénible circonstance, le Président et les membres du District du Var présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

- Invitation à la cérémonie de remise des insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite à Mme Brigitte HENRIQUES le 29 janvier 2020. Noté

● LIGUE MEDITERRANEE

- Convocation pour une réunion de coordination de l'équipe technique régionale qui se tiendra le jeudi 06 février 2020 de 9h30 à 18h30 au siège de la Ligue Méditerranée. Transmis à la CTD DAP.

- Concernant l'indisponibilité du stade Bosquette à STE MAXIME. Transmis à la C.D.T.I.S

● CLUBS

- **SC TOULON** : Concernant les incidents qui se sont déroulés lors du festival PITCH U13. Noté.

- **RAMATUELLE** : Invitation à la galette des rois pour les U19 et Séniors le dimanche 12 janvier 2020. Noté.

● DIVERS

- **DDCS 83** : Une formation de tuteur pour encadrer les services civiques aura lieu le 14 février 2020. Noté

- **M. Laurent PLAISANT** : Concernant la situation de son fils Léo au club de DRAGUIGNAN. Le Vice-Président Délégué répondra.

- **ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE FORCALQUEIRET** : Demandant une aide afin concevoir, organiser et animer des ateliers sportifs pour les trois cycles scolaires suite à l'organisation d'une journée sportive des écoles le jeudi 07 mai 2020. Transmis à la CTD DAP

INFORMATION U 14 CHANGEMENT DE CLUB EN U14

Un joueur U14 **peut changer de club en cours de saison sans être soumis à l'article 31/2 des Règlements sportifs du District du VAR seulement pour cette saison 2019/2020 et uniquement en championnat.**

En effet, les deux phases des compétitions U14 sont considérées comme des **championnats différents**.

AUDITIONS

Suite au mail du FC LOUP, après avoir entendu le représentant de la CDA et constatant l'absence du responsable du FC LOUP, le Comité de Direction décide de transmettre le dossier à la Commission de l'Ethique pour suite à donner.

- **Plateau Féminin de Noël du 15.12.19 – CANNET DES MAURES / HYERES FC**

Après avoir entendu MM Alain GIRARDO, BUSTOS François du HYERES FC et Frédéric DHEDIN et Mmes Wendy BURLUREAUX et Chloé FALCO du CANNET DES MAURES suite aux incidents qui se sont produits lors de ce plateau, il a été proposé au club du CANNET une action pédagogique dans le cadre du PEF afin de sensibiliser les joueurs, joueuses, dirigeant(e)s ainsi que les parents aux bons comportements à adopter lors des rencontres.

INFORMATIONS

- **Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction rappelle qu'il a été décidé depuis le 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.**

Présentation du Bilan de décembre 2019, prévisionnel de Janvier 2020 et informations diverses par la CTD DAP :

1 - Développement et Animation des Pratiques (DAP) :

A - Football d'Animation

- Championnats U10 à U13 : 2^{ème} phase
- Plateau de Noël 2019
- Festival Foot U13

B – Football Féminins :

- Plateaux du mois de décembre 2019
- Festival Foot U13 F
- Défi Cup

C – Labels

D – Football diversifié

- > Futsal
- > Plateaux et championnats
- > Championnat U16

E – Football Loisirs

- > Foot en marchant

F – Football en milieu Scolaire :

2 – Plan de Performance Fédéral (PPF) :

A – Detections/Sélections – Espoirs du Foot

- >> Féminines
- >> Detections / Sélections : U13G et U14 G

B – Formations Fédérales :

C – Sections Sportives

3 – Information diverse

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Prochaine réunion de bureau

Le mardi 23 janvier 2020

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO